

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES STATISTIQUES ET DE LA
COMPTABILITE DOUANIERES

SERVICE DE L'INFORMATIQUE DOUANIERE

PROJET SYDONIA++

Antananarivo, le 18 JUIN 2007

NOTE

à

DESTINATAIRES

- IN FINE -

N° 115 MFB/SG/DGD/D3/SID

Objet : Traitement des conteneurs de groupage dans le cadre de la mise en œuvre des frais de prestation de GASYNET

Références : Mes notes n° 94 MFB/SG/DGD/D3/SID du 25/05/07 et n° 106 MFB/SG/DGD/D3/SID du 04/06/07

Dans le cadre de l'exécution des notes citées en référence relatives au traitement visé en objet, Messieurs les Receveurs des douanes sont priés de noter les modifications suivantes, au niveau du paragraphe 2, troisième tiret :

Au lieu de :

- Enfin, pour les conteneurs de groupage, il convient de remplir la case 19 « Ct » par « 1 » et servir la sous case « Nombre de conteneurs » par « 0 » tout en procédant à la saisie du numéro de conteneur de groupage dans le DAU.

Lire :

- Enfin, pour les conteneurs de groupage, il convient de remplir la case 19 « Ct » par « 1 » et servir la sous case « Nombre de conteneurs » de la case 44 par « 0 ». Le numéro du conteneur de groupage ne sera saisi ni dans la sous case « N° conteneurs » de la case 31 de l'article concerné, ni dans le cadran « Gestion des conteneurs ».

Le Directeur National du Projet

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Douanes

« Pour compte rendu »

- M. le Directeur de la Législation et de la Réglementation
- M. le Directeur de l'Appui à l'Administration Douanière
- CECCSED

« Pour information »

- M. le Receveur des douanes de Tamatave Port
- M. le Receveur des douanes de Tamatave Pétrole
- M. le Receveur des douanes d'Ivato
- M. le Receveur des douanes d'Antsirana
- M. le Receveur des douanes d'Antanimena
- M. le Receveur des douanes d'Antairabe
- M. le Receveur des douanes de Mahajanga
- M. le Receveur des douanes de Tuléar
- M. le Chef d'Antenne AGOA Anosisoa
- M. le Chef d'Antenne AGOA Ambohibao
- M. le Chef d'Antenne AGOA Anosizato

« Pour exécution »

Copie à :

- Monsieur le Président du GPCAD
- Monsieur le Président du GTM
- Monsieur le Président de l'ATPSM

« Pour information »

Julien RAKOTOMALALA
Inspecteur Principal des Douanes

